



CONVENTION D'ORGANISATION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

2011-2013

Pays Landes Nature Côte d'Argent



ANNEXE PORTRAIT DE TERRITOIRE

DANS CE DOCUMENT :

<i>1. Présentation du territoire</i>	<i>3</i>
<i>2. Offre touristique du territoire</i>	<i>5</i>
<i>3. Les attentes de la clientèle touristique</i>	<i>9</i>
<i>4. Etat des Lieux de l'Organisation Territoriale</i>	<i>11</i>
<i>5. Etat des Lieux des Taxes de Séjour</i>	<i>17</i>
<i>6. Les différents partenaires</i>	<i>21</i>

1. Présentation du territoire

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent (LNCA) comprend 23 communes des Landes. Il se compose des communautés de communes des Grands Lacs, de Mimizan, Côte Landes Nature et de la commune de Mézos.

Il compte 13 % de la population départementale (soit 47 369 habitants en 2010), sur un territoire représentant 17 % de la surface du département. Il est principalement marqué par la forêt (85% de la superficie du territoire), le littoral (2/3 de la côte landaise avec 70 kilomètres), et une chaîne de lacs dont la superficie diminue en allant vers le sud.

Le Pays dispose d'atouts naturels abondants et variés : l'eau (océan, lacs et courants), le sable (dunes et plages) et la forêt.

Un potentiel touristique déjà affirmé

Ces richesses paysagères expliquent que le tourisme est devenu l'un des piliers économiques du territoire (essentiellement sur la bande littorale). Ainsi, à lui seul le Pays Landes Nature Côte d'Argent représente plus de 39% de la capacité d'accueil du département avec 160 436 lits.

Capacité d'accueil touristique par pays et par communauté d'agglomération



Chiffres Source : CDT40, enquête touristique édition 2010

Le Pays dispose d'une capacité d'accueil de 92 776 lits marchands, soit 51.7% de l'offre du littoral landais. L'offre du Pays est marquée par une proportion importante de lits touristiques en hôtellerie de plein air (70% contre 60% pour le littoral landais). En 2009, le littoral landais a enregistré 12.000.000 de nuitées (soit approximativement 6.204.507 nuitées pour le Pays si l'on applique le taux de 51.7%) Lissées sur 365 jours, les nuitées réalisées sur le Pays représentent une population supplémentaire de 16.999 équivalent habitants à l'année.

Avec un taux de 44%, le parc de résidences secondaires sur le Pays est très important, plus de 4 fois supérieur à la moyenne nationale et près de 2 fois supérieur à la moyenne départementale. On dénombre ainsi 16 976 logements constituant un apport de population de près de 84 880 habitants sur la saison touristique. Si l'on considère une présence de cette population de résidents secondaires 3 mois sur 12, on obtient alors une population supplémentaire équivalent à 21 220 habitants par an.

Au total, au vu de la capacité d'accueil en hébergement marchand et non marchand, le Pays accueille une population touristique supplémentaire équivalent à **38.219 habitants à l'année**.

Poids du marché touristique sur le Pays

La consommation des touristes en hébergement marchand (hôtels, meublés, campings, auberges de jeunesse, centres de vacances...).

Marché touristique total	269 253 804 €
dont hébergement (44%)	118 590 474 €
dont nourriture (28%)	75 466 665 €
dont biens durables (8%)	21 561 904 €
dont déplacement (11%)	29 647 618 €
dont loisirs (9%)	24 257 142 €

Source : CDT40 et Etude Préalable OCM Pays par le cabinet Cibles & Stratégies

La consommation des ménages des résidences secondaires.

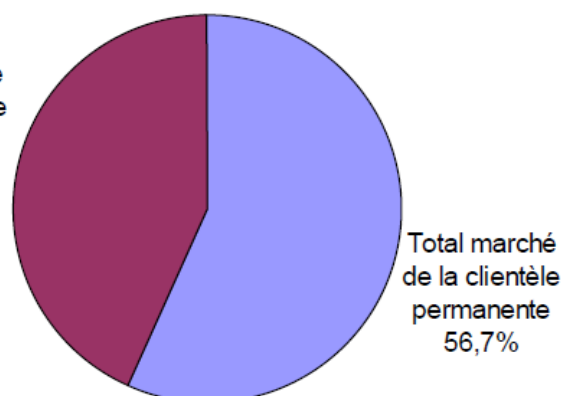
Postes	Dépenses moyennes annuelles par ménage	Dépense annuelle pour un ménage en résidence secondaire (taux d'occupation : 25% (3/12))	Marché des RS sur le territoire (16 976 RS)
Alimentaire	5 710 €	1 428 €	24 233 662 €
Personne	2 517 €	629 €	10 683 673 €
Bricolage	407 €	325 €	5 520 682 €
Jardinage	254 €	204 €	3 455 689 €
Maison	1 822 €	455 €	7 732 265 €
Culture-loisirs	2 770 €	692 €	11 755 597 €
Santé-beauté	2 073 €	518 €	8 799 944 €
Automobile*	2 888 €	722 €	12 257 034 €
Services	1 895 €	474 €	8 043 609 €

Source : CDT40 et Etude Préalable OCM Pays par le cabinet Cibles & Stratégies

Répartition du marché de la clientèle sur le Pays

Source : CDT40 et Etude Préalable OCM Pays par le cabinet Cibles & Stratégies

Total marché de la clientèle touristique
43,3%



2. Offre touristique du territoire

Le *Pays Landes Nature Côte d'Argent* regroupe 160 436 lits : 58% en marchand et 42% en non marchand.

La Communauté de Communes des Grands Lacs : 75 440 lits dont 58% marchands.

La Communauté de Communes de Mimizan: 34510 lits dont 59% marchands.

La Communauté de Communes Côte Landes Nature : 48 411 lits dont 56% marchands.

**Nombre de lits
marchands sur
le Pays**

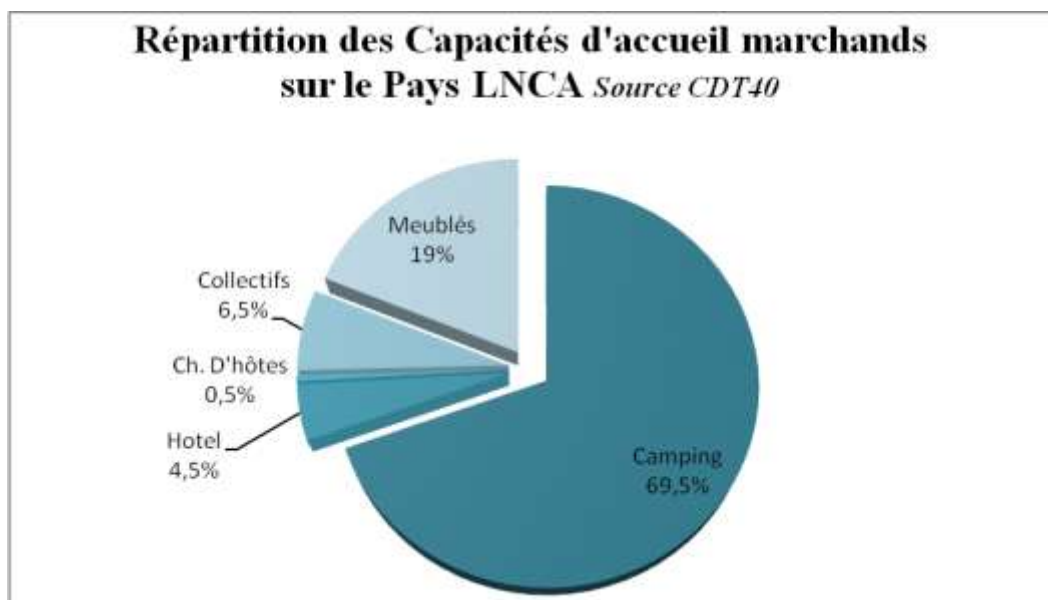
92 776

**Nombre de lits
non marchands
sur le Pays**

67 660

La capacité d'accueil en camping représente 70% de l'hébergement marchand sur le Pays et 56% de la capacité départementale.

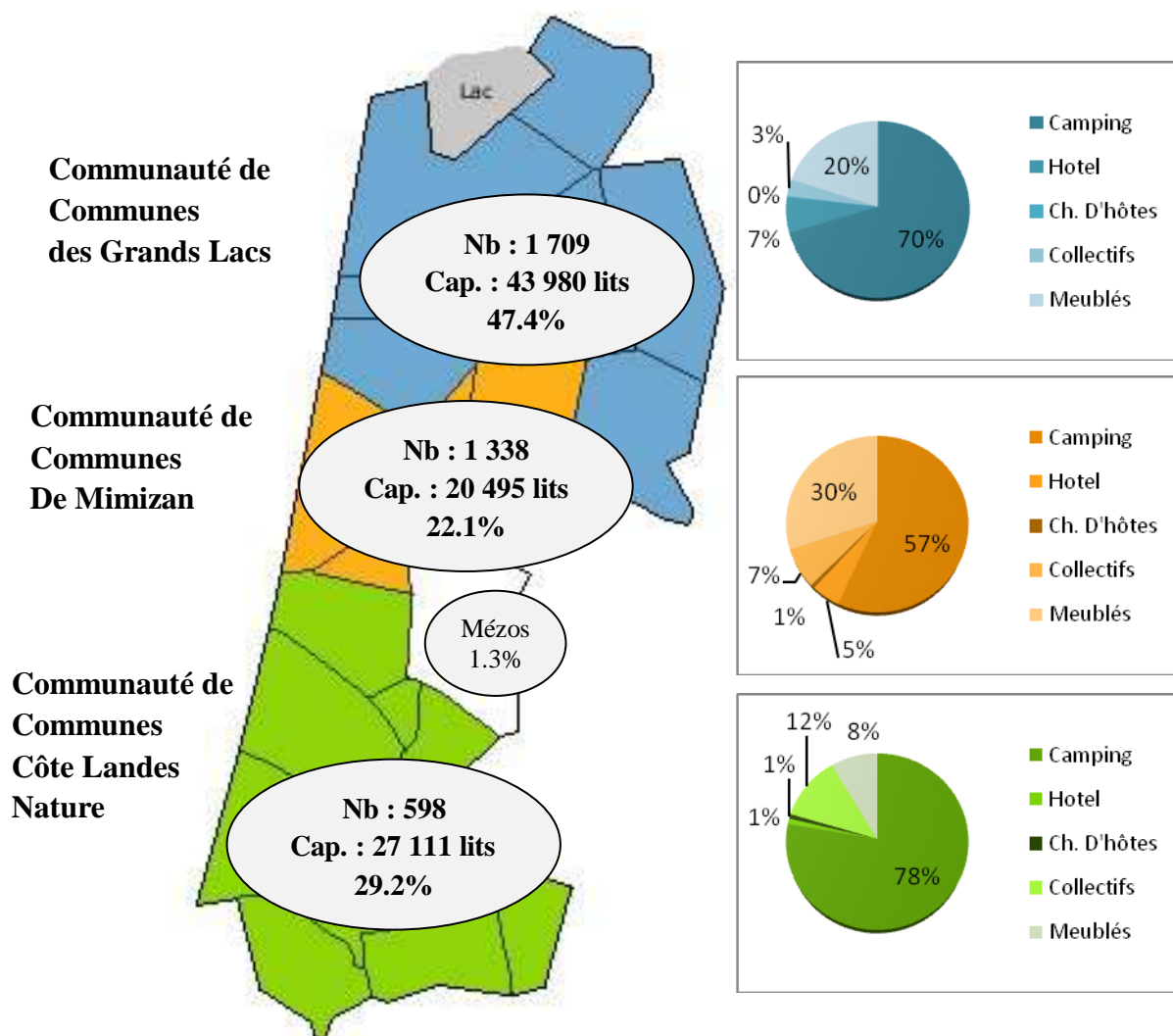
Source : CDT40



Des lits marchands...

Nombre d'établissements marchands (Nb) et Capacité d'Accueil par Communauté de Communes (Cap.)

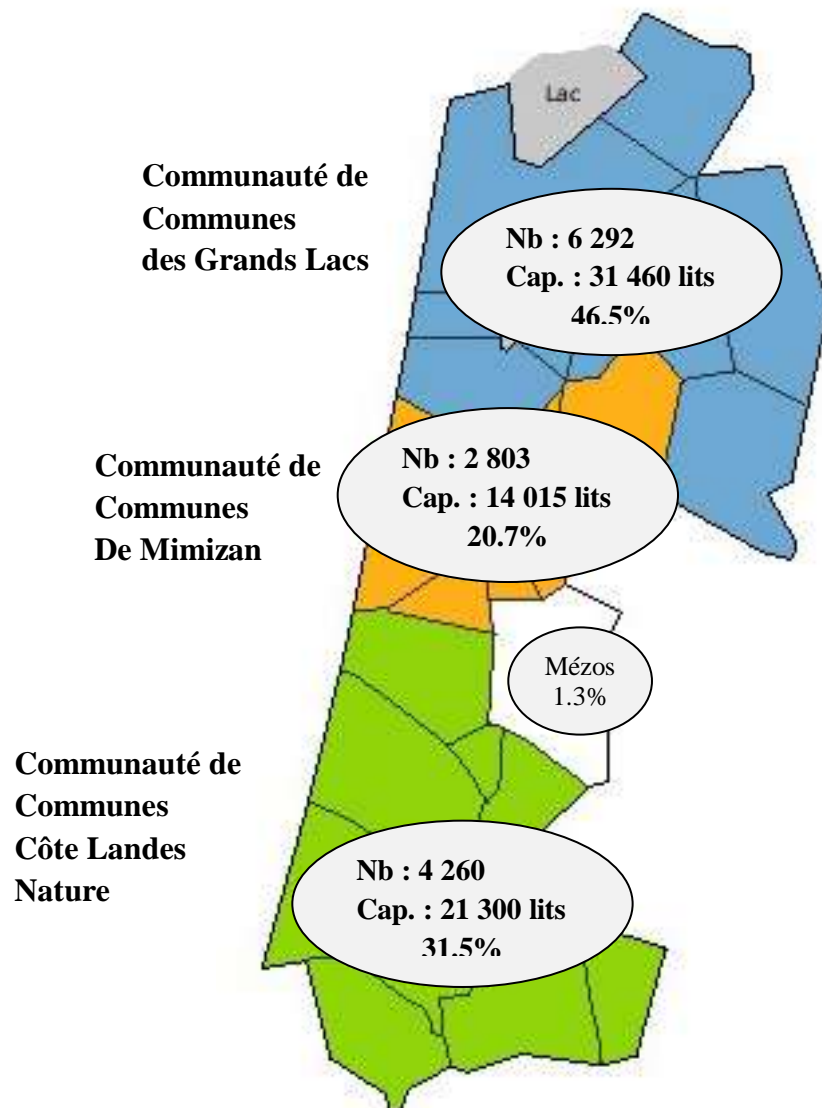
Source : CDT40



... et des résidences secondaires

Nombre d'hébergements non marchands (Nb) et Capacité d'Accueil (Cap.) par Communauté de Communes

Source : CDT40



Nombre d'hébergements marchands et non marchands (Nb) et Capacité d'Accueil par Commune
Source CDT40

	Lits Marchands		Résidences Secondaires	
	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité
BISCARROSSE	1466	27487	4306	21530
GASTES	22	3567	560	2800
LUE	20	73	70	350
PARENTIS-EN-BORN	75	4400	403	2015
SAINTE-EULALIE-EN-BORN	50	2106	281	1405
SANGUINET	68	6109	557	2785
YCHOUX	8	238	115	575
AUREILHAN	63	4171	83	415
BIAS	27	1720	37	185
MIMIZAN	1197	13603	2551	12755
PONTENX-LES-FORGES	31	453	76	380
SAINT-PAUL-EN-BORN	20	548	56	280
MEZOS	43	1190	177	885
CASTETS	34	834	84	420
LEON	87	5873	1122	5610
LEVIGNACQ	8	51	59	295
LINXE	78	704	128	640
LIT-ET-MIXE	138	4531	817	4085
SAINT-JULIEN-EN-BORN	114	4895	702	3510
SAINT-MICHEL-ESCALUS	20	928	51	255
TALLER	6	40	34	170
UZA	12	54	42	210
VIELLE-SAINT-GIRONS	101	9201	1221	6105
PAYS LNCA	3688	92776	13532	67660

3. Les attentes de la clientèle touristique

Les données suivantes sont tirées de l'enquête qualitative réalisée auprès de la clientèle touristique séjournant sur le littoral landais entre juin et septembre 2008 par le CDT40.

3349 questionnaires ont été remplis sur le littoral landais afin d'obtenir l'enquête dont 1571 sur le territoire du Pays LNCA

Deux focus ont été réalisés à la demande des territoires : sur la station balnéaire de Biscarrosse (577 questionnaires) et sur la communauté de communes Côte Landes Nature CCCLN (583 questionnaires).



Provenance de la clientèle française :

Pour le littoral landais : Sud-Ouest (Midi-Pyrénées, Aquitaine) 34,5%, Île-de-France 18%

Pour Biscarrosse : Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées) 39,6%, Île-de-France 15,6%

Pour CCCLN : Sud-Ouest (Midi-Pyrénées, Aquitaine) 30,8%, Île-de-France 16%, Rhône-Alpes 11,2%

Provenance de la clientèle étrangère :

Pour le littoral landais : Pays-Bas 28,5%, Allemagne 27,5%, Royaume-Uni 19,5%, Espagne, Belgique

Pour Biscarrosse : Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Espagne, Belgique,

Pour CCCLN : Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Belgique, Royaume-Uni

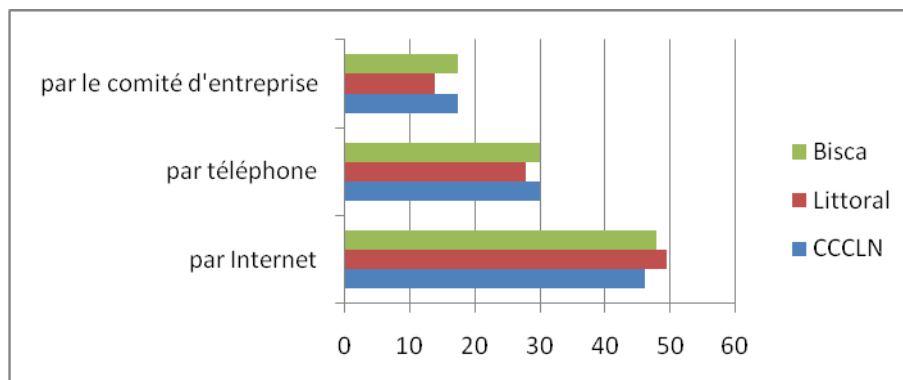
Une clientèle familiale...

... ayant en moyenne 43 ans (âge médian)

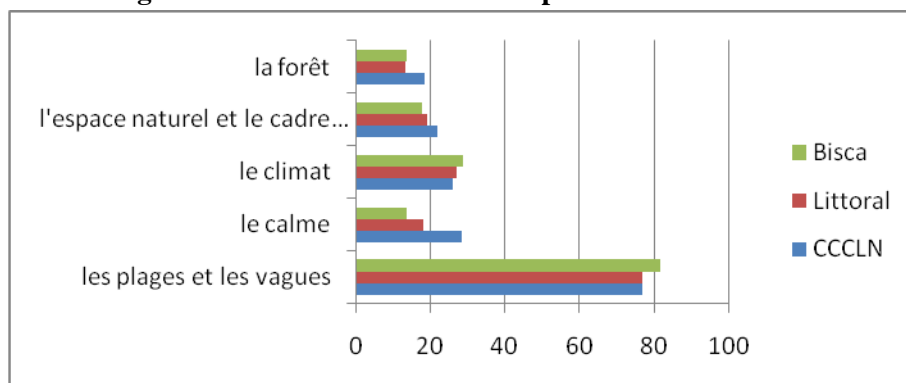
... de catégories socioprofessionnelles intermédiaires ou CSP+

... et fidèle puisque 45,8% sont déjà venus plus de 5 fois.

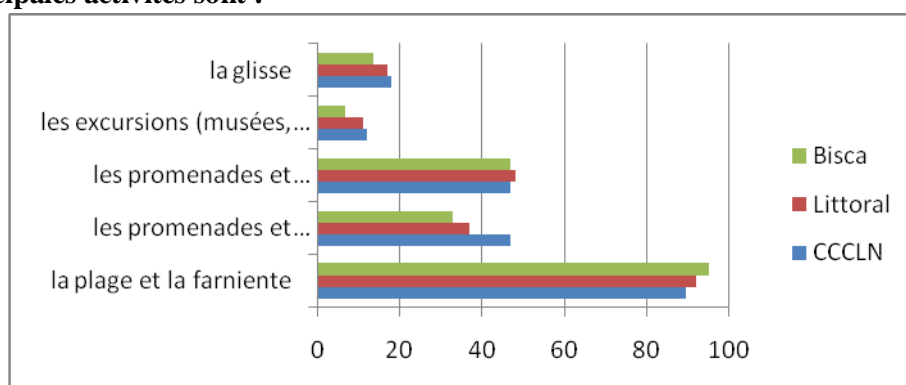
La clientèle a réservé:



Les personnes interrogées sont venues dans les landes pour :



Leurs principales activités sont :



Leurs attentes sur différentes thématiques :

- | | | | |
|--|------------------------|----------------------------|----------------------|
| Activités et animations | <i>Littoral : 29%</i> | <i>Biscarrosse : 38%</i> | <i>CCCLN : 17,3%</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'une plus grande diversité • Des animations et des activités pour enfants, nocturnes et hors saison pas assez nombreuses | | | |
| Le vélo | <i>Littoral : 14%</i> | <i>Biscarrosse : 9,2%</i> | <i>CCCLN : 21,8%</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un entretien des pistes cyclables à maintenir et à surveiller • Une signalisation des parcours à renforcer • Un manque de places de parking en centre-ville et aux abords des plages | | | |
| Environnement | <i>Littoral : NC</i> | <i>Biscarrosse : 12,3%</i> | <i>CCCLN : 13,4%</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une clientèle attentive à la qualité environnementale et sensible à la préservation du cadre naturel | | | |
| La plage | <i>Littoral : NC</i> | <i>Biscarrosse : 5,6%</i> | <i>CCCLN : 5,6%</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • La propreté des plages est parfois jugée insuffisante, notamment en hors saison • Les zones de baignade sont parfois trop petites ou mal signalées pour celles surveillées • Les sanitaires mis à disposition sont parfois sales et pas assez nombreux | | | |
| L'information touristique | <i>Littoral : NC</i> | <i>Biscarrosse : NC</i> | <i>CCCLN : NC</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un manque d'informations sur la restauration et les animations organisées pendant la saison • Des brochures pas toujours traduites en langue étrangère | | | |
| Signalisation et stationnement | <i>Littoral : 9,5%</i> | <i>Biscarrosse : 16,2%</i> | <i>CCCLN : NC</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de panneaux de signalisation et notamment du nombre de kms restants • Un manque de places de stationnement en saison • Des navettes reliant les différents pôles pas assez nombreuses | | | |

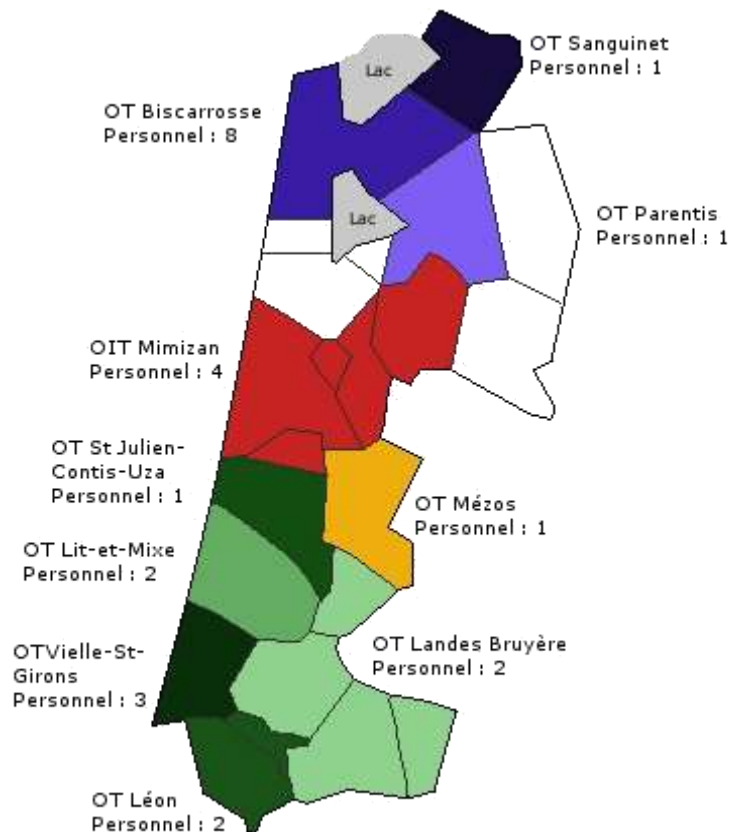
4. Etat des Lieux de l'Organisation Territoriale

L'activité touristique actuelle du Pays est l'héritière de la démarche planificatrice de la MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine) qui dans les années 1970 avait organisé la Côte d'Argent en une succession de zones à urbaniser, antennes balnéaires de bourgs préexistants (Biscarrosse Plage, Mimizan Plage, Contis pour Saint Julien) et de secteurs naturels à sauvegarder (zones militaires du Centre d'Essai des Landes, forêts domaniales de Lit-et-Mixe, Saint Julien et Vielle Saint Giron).

La présence des stations de Mimizan et Biscarrosse structure des pôles denses dans la partie Nord du territoire. Bien que moins fréquenté, le canton de Castets comprend plusieurs communes touristiques: Saint Julien en Born (avec Contis), Lit et Mixe, Vielle Saint Giron et Léon.

L'organisation professionnelle et la force de frappe des offices de tourisme locaux traduisent cette volonté passée. Le Pays LNCA regroupe 10 offices de tourisme sur son périmètre. Ces offices n'ont pas les mêmes compétences (voir tableau page suivante) et ne sont pas structurés de la même façon.

Certaines communes ne possèdent pas d'offices (Sainte-Eulalie-en-Born, Gastes, Ychoux, Lue).



CdC	Compétences CDC	Communes	Compétences Communes	Compétences des OT
Comm De Comm Des Grands Lacs	Aménagement de l'espace, Développement économique, « Toutes les actions touristiques en faveur des actions de promotion du territoire de la communauté. » logement social, voirie, déchets ménagers, environnement.	Biscarrosse	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Office du Tourisme *** Association Accueil, Information, Promotion, Commercialisation, Animation de réseau de prestataires
		Sanguinet	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Office du Tourisme ** EPIC Accueil, Information Promotion, Animation de réseau de prestataires
		Parentis-en-Born	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Office du Tourisme * Régie Communale Accueil, Information
		Ychoux	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Pas d'OT
		Gastes	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Pas d'OT
		Ste-Eulalie-en-Born	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Pas d'OT
		Lue	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Pas d'OT

Comm De Comm De Mimizan	développement économique et tourisme , aménagement du territoire, logement, T.I.C., environnement, voirie, culture et sport, lutte contre l'incendie	Mimizan, Aureilhan, Pontenx-les-forges, Saint-Paul-en-Born, Bias	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Office du Tourisme Intercommunal**** EPIC Accueil, Information, Promotion, Commercialisation, Animation de réseau de prestataires
Comm De Comm Côte Landes Nature	développement économique et tourisme , aménagement du territoire, logement, T.I.C., environnement, voirie, culture et sport (quelques subventions seulement), petite enfance, jeunesse	St-Julien-en-Born, Contis, Uza	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Office du Tourisme * Association Accueil, Information Promotion, Animation de réseau de prestataires
		Lit-et-Mixe	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Office du Tourisme * Association Accueil, Information Promotion, Animation de réseau de prestataires
		Vielle-St-Girons	Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Office du Tourisme ** Association Accueil, Information Promotion, Animation de réseau de prestataires
		Léon St-Michel-Escalus	Prélèvement de la Taxe de séjour Gestion des plages	Office du Tourisme * Association Accueil, Information Promotion, Animation de réseau de prestataires
		Lévignacq, Linxe, Castets, Taller	Campings Municipaux Prélèvement de la Taxe de séjour	Office du Tourisme * Association Accueil, Information Promotion, Animation de réseau de prestataires

Organismes	Missions
<p>L'Association des Grands Lacs Landais Composée des offices du tourisme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sanguinet, Parentis-en-Born <p>Et des communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gastes, Ste Eulalie, Ychoux, Lue <p>L'Office du tourisme de Biscarrosse n'est pas membre de cette association ; cependant, l'office participe aux actions et aux frais.</p>	<p>L'association a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination et le soutien de l'action des Offices de Tourisme - le développement et la promotion du territoire des Grands Lacs - la présence sur des salons du dépliant

Quel est l'intérêt de s'organiser et de se regrouper ?

Source : MOPA, Aquitaine

La reconnaissance de l'apport du tourisme dans l'économie du territoire doit s'affirmer. Les organismes locaux de tourisme aquitains doivent, aujourd'hui plus que jamais, s'organiser et se professionnaliser pour plusieurs raisons :

1. Une concurrence accrue

On constate le développement de l'offre et de la concurrence tant au niveau national qu'international plaçant l'Aquitaine au 5^{ème} rang des Régions françaises.

2. Une évolution constante des comportements des clientèles

Les modifications de la consommation touristique, notamment l'exigence plus grande du niveau de qualité attendu, les pratiques diversifiées liées au fractionnement des vacances par exemple, la recherche de nouvelles valeurs ou encore l'usage de plus en plus répandu des technologies de l'information sont évidentes. Dans ce contexte, l'office de tourisme devient de moins en moins un lieu d'accueil physique lors du séjour et de plus en plus un lieu d'accueil virtuel en préparation de ce séjour. Cette mutation ne peut être assurée que par du personnel dédié et formé et dans des structures assez importantes pour pouvoir faire face à l'ensemble des nouvelles tâches.

3. Une évolution radicale des métiers et une nécessaire adaptation des personnels et des structures locales

La révolution des métiers du tourisme peut être une formidable chance d'évolution pour les personnels des structures locales, en leur permettant de se former, de créer de nouveaux métiers, de nouvelles tâches. Or, l'expérience montre que c'est dans les zones où les structures se sont regroupées et organisées qu'existent aujourd'hui des équipes professionnalisées, en capacité de remplir les missions de plus en plus nombreuses dévolues aux OTSI locaux.

Enfin, les lacunes de l'organisation territoriale posent le problème de la gestion de l'information touristique, élément fondamental, tant dans l'animation de réseau que des actions de promotion (particulièrement via Internet), les données touristiques étant regroupées dans une base de données régionale alimentée par les offices de tourisme (SIRTAQUI).

Quels sont les critères pour le nouveau classement des offices de tourisme ?

Arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme (JO 18 novembre 2010)

Source : Présentation de monsieur Michel Cazaubon, DGCIS lors du 81^{ème} Congrès de l'ANMSCCT (Association Nationale des Maires des Stations Classées & des Communes Touristiques) à Pau le 9 juin 2011

Reconnaître le classement

3 niveaux de densité touristique

- ✓ un tourisme de cueillette
- ✓ une ambition touristique vague
- ✓ une stratégie de développement touristique consciente et affirmée

3 attitudes de gestionnaire territorial

- ✓ l'indifférent : l'OT est une association dépensière comme une autre
- ✓ le convaincu mesuré : l'OT existe mais n'est pas perçu comme un instrument du développement touristique
- ✓ l'engagé

3 sortes d'organismes

- ✓ le guichet
- ✓ l'office de projet
- ✓ le bras armé

⇒ 3 classements : 3 catégories d'OT (**III**, **II** et **I**)

Les Missions des OT

III

- animation du réseau de professionnels
- accueil
- information (collecte, diffusion)

II

- intervient dans un bassin de consommation touristique homogène
- services variés générant ressources propres
- politique promotionnelle ciblée
- outils d'écoute clientèle pour améliorer qualité de service rendu

I

- fédérer les professionnels
- développer l'économie touristique dans sa zone géographique d'intervention
- flux touristiques importants et internationaux
- actions promotionnelles nationales et internationales ciblées
- politique commerciale générant ressources propres
- gamme complète utilisation nouvelles technologies
- écoute clientèle + mesure satisfaction
- démarche de qualité
- mesure sa performance globale

Critères de classement

III, II et I

- affichage extérieur téléphone
- Signalisation directionnelle
- affichage réseau d'appartenance
- locaux directement accessibles et indépendants
- Espace d'accueil et d'information + mobilier pour s'asseoir
- affichage des engagements clients (papier + internet)
- traitement des réclamations
- système de gestion informatisé de référencement
- information sur papier : hébergements, curiosités, évènements, périodes
- fournitures cartes, plans, guides, sur papier
- service de réponse au courrier (papier + électronique)
- mise à jour annuelle
- convention d'objectifs comportant indicateurs de performance annuels
- organisation capable pour vente forfaits

- définir plan d'action de promotion évaluable
- animation réseau acteurs socioprofessionnels
- tableau de bord offre touristique à jour
- tableau de bord fréquentation touristique à jour
- réalisation d'actions internes sur développe. Durable
- badges sur hôtesse identifiant les langues parlées

II et I

- toutes informations traduites en 2 langues
- information gratuite sur internet haut débit
- offre touristique qualifiée par l'approche thématique affinitaire
- diffuse données économiques et marketing
- actions de sensibilisation sur la protection environnementale

I

- Supports embarqués trilingue
- Téléphonie mobile + géolocalisation + réseaux sociaux

Les différences dans l'organisation de la structure Office de Tourisme

-Accueil

III : Bilingue

II et I : Trilingue

-Internet

III : Bilingue

II et I : Trilingue

-Périodes d'ouverture

III 120 jours (4 mois)

II 240 jours (6 mois)

I 305 jours (10 mois)

-Pilotage

III : 1 responsable de niveau 3 ou expérience (bac + 2)

II : 1 responsable (directeur) de niveau 2 ou expérience (Bac + 3)

I : 1 directeur de niveau 2 ou expérience (Bac + 3)

-Ressources Humaines

III : 1 conseiller en séjour

II : 1 conseiller en séjour + 1 charge de la promotion / communication

I : des collaborateurs pour les missions de :

Conseiller (s) en séjour

Chargé(s) de clientèle

Chargé(s) des relations presse

Chargé(s) de l'observation

Chargé(s) des TIC

1 référent « congrès » ou « tourisme d'affaire »

1 référent « qualité »

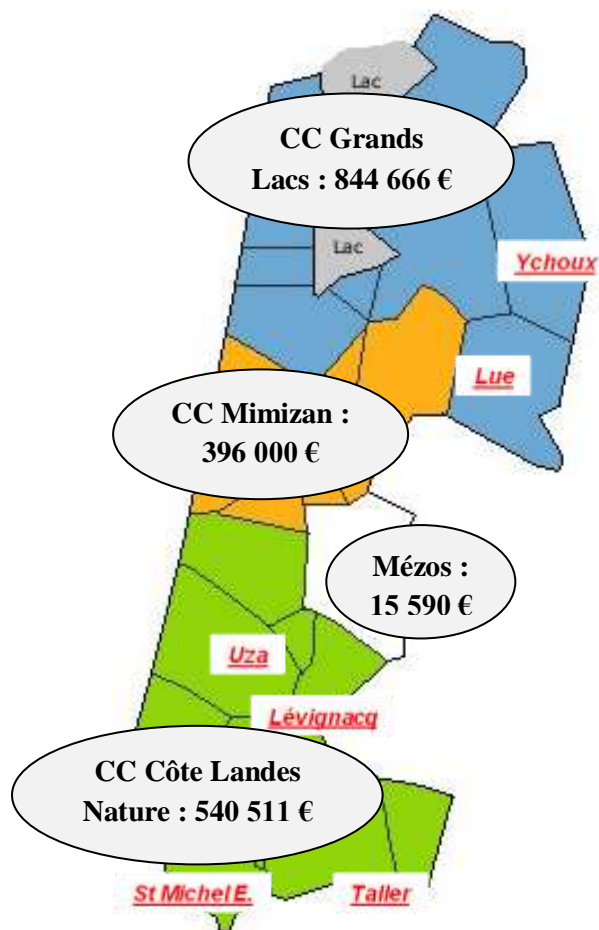
-Politique de Qualité

III : pas d'obligation

II : démarche qualité formalisée par objectifs pour la GRH, l'accueil et l'information

I : labellisation/certification/marque exigée avec dispositif de reconnaissance tierce partie

5. Etat des Lieux des Taxes de Séjour



Les 10 offices du Pays perçoivent une taxe de séjour ; les communes de Gastes et Ste-Eulalie-en-Born en perçoivent également une.

Les communes suivantes ne recueillent pas de taxe de séjour : Ychoux, Lue, Uza, Lévignacq, Taller, St Michel-Escalus.

Après avoir rassemblé les taux des taxes de séjour, les dates de prélèvement ainsi que les modes (déclaratif ou forfaitaire) des communes du Pays (tableau page suivante), un grand nombre d'indicateurs sont différents d'une commune à l'autre.

Afin d'optimiser les taxes de séjour perçues, une harmonisation de ces paramètres pourrait être envisagée à l'échelle de chaque communauté de communes.

Fiche Technique sur la Taxe de Séjour

Source CDT64

<p>■ Taxe de séjour au réel</p> <p>Au réel, le montant de la taxe versé par le touriste au logeur est égal au tarif fixé selon le classement de l'hébergement multiplié par le nombre de nuitées correspondant à son séjour.</p> <p>Le versement de la taxe par le logeur à la collectivité intervient en principe à la fin de la période de perception, auprès du receveur municipal.</p> <p>Les logeurs recouvrent la taxe de séjour auprès des personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas une résidence secondaire, à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.</p>	<p>■ Taxe de séjour forfaitaire</p> <p>Au forfait, la taxe de séjour est calculée sur la capacité d'accueil de l'hébergement. Le montant de base du forfait est donc indépendant du nombre de personnes effectivement hébergées. Il est égal au tarif en vigueur pour l'établissement considéré, multiplié par la capacité d'accueil exprimée en nombre de personnes, et par le nombre de nuitées de fonctionnement de l'établissement à l'intérieur de la période de perception - afin de tenir compte du taux moyen de fréquentation.</p> <p>Un abattement obligatoire est ensuite appliqué de 20, 30 ou 40%. Un abattement facultatif, librement défini par délibération pour chaque nature d'hébergement, peut ensuite s'appliquer en sus.</p>
--	---

Forfait	Réel
Le logeur est directement redevable	Le touriste paie la contribution via le logeur
Mode de calcul : TS X capacité totale X taux moyen de remplissage	Mode de calcul : TS X nb de personnes X nb de nuitées
La taxe est incluse dans la base d'imposition de la TVA	La taxe ne rentre pas dans la base d'imposition de la TVA (déduite du CA)
Le montant de la TS est inclus dans le prix de la nuitée et n'apparaît pas distinctement	Le montant de la TS est clairement affiché en supplément de la nuitée.
Les logeurs adressent une déclaration en mairie en indiquant la période de location, et la capacité d'accueil qui sert de base au calcul de la TS.	La loi impose aux logeurs la tenue d'un registre
	Certains publics sont exonérés de TS

Récapitulatif des taux, des dates de prélèvements et des montants des taxes de séjour sur le Pays LNCA

€/ personne / nuit	CAST.	LÉON	LINXE	LIT	VSG	ST-JU.	Mézos	CCM	Ste Eul.	Gastes	Sang.	Par.	Bisca.	Moy.	Mini	Maxi
Hôtel de Tourisme 4* et Meublé 4*	0,8	0,8	0,77	1,1	0,61	1,43	0,55	1,01	0,22	0,24	0,77	0,77	1,12	0,83	0,72	1,65
Hôtel de Tourisme 3* et Meublé 3*	0,7	0,66	0,66	0,88	0,61	1,1	0,55	1,01	0,22	0,24	0,77	0,6	0,85	0,68	0,55	1,10
Hôtel de Tourisme 2* et Meublé 2*	0,55	0,6	0,55	0,55	0,61	0,86	0,55	0,86	0,22	0,24	0,66	0,48	0,65	0,58	0,33	0,99
Hôtel de Tourisme 1* et Meublé 1*	0,45	0,55	0,44	0,55	0,61	0,60	0,55	0,55	0,22	0,24	0,55	0,36	0,57	0,51	0,22	0,83
Hôtel de Tourisme et Meublé sans *	0,4	0,4	0,33	0,39	0,44	0,44	-	0,44	-	0,24	0,44	0,24	0,44	0,41	0,22	0,44
Terrain de camping 3* et 4* Hpa équivalent	0,4	0,55	0,33	0,55	0,61	0,60	0,55	0,61	0,22	0,48	0,61	0,54	0,57	0,52	0,22	0,44
Terrain de camping 1* et 2* Hpa équivalent	0,2	0,2	0,22	0,17	0,22	0,22	-	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,24	0,22	0,61
Tarif incluant la taxe additionnelle du département de 10%																
mode	réel	réel	réel	réel	réel	réel	réel	réel	réel	forfait	forfait	forfait C&H réel M	forfait			
période	toute l'année	toute l'année	toute l'année	du 01/05 au 30/09	du 15/03 au 15/11	du 1/06 au 30/09	du 01/07 au 31/08	du 01/04 au 30/09	du 01/06 au 30/09	du 01/06 au 30/09	pâques+ 1/06 15/09	du 01/04 au 30/09	du 01/06 au 30/09			

Montant perçu en 2009	13000	105000	6000	91836	200000	109416	13950	351000	17600	55279	105402	77000	533858	1 679 341 €	
% Pays en 2009	0,8%	6,3%	0,4%	5,5%	11,9%	6,5%	0,8%	20,9%	1,0%	3,3%	6,3%	4,6%	31,8%		
Montant perçu en 2010	13000	105000	6000	97896	200000	118615	15590	396000	16720	55279	104919	66000	601748	1 796 768 €	
% Pays en 2010	0,7%	5,8%	0,3%	5,4%	11,1%	6,6%	0,9%	22,0%	0,9%	3,1%	5,8%	3,7%	33,5%		
30,1%							0,9%	22,0%	47,0%						

Uza	Taller	Levign.	st Mich.	Lue	Ychoux
pas de taxe de séjour					

Analyse des taux et des dates de prélèvement votés par les collectivités

Les taux sont fixés par les conseils municipaux dans les limites du barème suivant (Code Général des Collectivités Territoriales Article D. 2333-45) :

Nature de l'hébergement	Tarif mini.	Tarif maxi.
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et +	0,72 €	1,65 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles	0,55 €	1,10 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles Villages de vacances grand confort	0,33 €	0,99 €
Hôtels, résidences, meublés 1 étoile Villages de vacances confort	0,22 €	0,83 €
Hôtels, résidences et meublés classés sans étoile	0,22 €	0,44 €
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,22 €	0,61 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air et ports de plaisance 1 et 2 étoiles	0,22€	

En comparant le tableau précédent avec les taxes de séjour du Pays, nous pouvons observer que plusieurs taux ne correspondent pas au barème fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales.

	Les taux inférieurs au barème
	Les taux supérieurs au barème

	LIT	VSG	Mézos	Ste Eul	Gastes
Hôtel de Tourisme 4* et Meublé 4*	1,1	0,61	0,55	0,22	0,24
Hôtel de Tourisme 3* et Meublé 3*	0,88	0,61	0,55	0,22	0,24
Hôtel de Tourisme 2* et Meublé 2*	0,55	0,61	0,55	0,22	0,24
Hôtel de Tourisme 1* et Meublé 1*	0,55	0,61	0,55	0,22	0,24
Hôtel de Tourisme et Meublé sans *	0,39	0,44	-	-	0,24
Terrain de camping 3* et 4* Hpa équivalent	0,55	0,61	0,55	0,22	0,48
Terrain de camping 1* et 2* Hpa équivalent	0,17	0,22	-	0,22	0,22

Les dates de prélèvement sont également très changeantes : de 365 à 62 nuitées. Cependant, le Code ne fixe aucune restriction.

	BISCARROSSE	SANGUINET	PARENTIS	GASTETS	STE EULALIE	CCM	
nuitées	122	137	183	122	122	183	
	MEZOS	CASTETS	LEON	LINXE	LIT	VSG	ST JU
nuitées	62	365	365	365	153	245	122

6. Les différents partenaires

L'ensemble des enjeux définis pour le Pays Landes Nature Côte d'Argent prennent en compte les axes stratégiques identifiés par les différents partenaires :

- Conseil Régional Aquitain
 - o SRADDT Aquitaine 2020
 - o Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes
- Comité Régional du Tourisme en Aquitaine
 - o Plan Marketing
- GIP Littoral Aquitain
 - o Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain
 - o Schéma Directeur Vélo
 - o Schéma Plans Plages
 - o Stratégie de Gestion du Trait de Côte
 - o Etude prospective sur le tourisme en Aquitaine
- Conseil Général des Landes
 - o Etude prospective Landes 2040
 - o Schéma départemental de développement du tourisme et du thermalisme
 - o Plan Départemental des Itinérances de Promenade et de Randonnée
- Comité Départemental du Tourisme des Landes
 - o Structuration et qualification de l'offre, promotion et communication
 - o Club Littoral
- Pays LNCA
 - o Schéma d'Aménagement 2040
- Communautés de Communes
 - o Plans d'investissement cyclable
 - o Etude « stratégie et structuration de l'offre touristique » de la CdC de Mimizan (SOMIVAL)